

# Sud Solitaires Armatis en faillite... morale

L'ensemble des syndicats des différents sites du groupe ont été convoqués pour négocier un Accord de Performance Collective\* début juillet. Comme à chaque fois, la trame est la même pour tous les sites, mais il y a quelques variantes inexplicables... Rien que cela devrait d'ailleurs réveiller l'ensemble des syndicats. **Pourquoi une heure supplémentaire serait-elle mieux payée à Armatiss Nord que sur le site d'Armatiss Caen ? Pourquoi une astreinte serait-elle payée à Caen et pas à Nevers ? Tout cela renforce notre volonté de voir les accords négociés nationalement...**

## Le monde d'après...

Alors que pendant le confinement une partie des conversations tournaient autour du monde d'après notre PDG, lui, était dans sa bulle à se demander comment il pouvait tirer des bénéfices de cette situation ! Et dans ce domaine nul doute que notre PDG est le KING de l'exercice !

## Volet 1 : L'imposition des congés payés

**Il était là !** Quitte à menacer certains sites de ne pas pouvoir assurer la pérennité des emplois, comme si quelques jours de congés (déjà portés dans les comptes) allaient profondément changer les choses...

## Volet 2 : La garantie de l'Etat pour un crédit ?

Il était toujours là puisqu'il a obtenu un prêt de 38,3 millions d'euros remboursable en 6 ans. On se demande comment la direction compte rembourser une telle somme, alors que le groupe déclare un chiffre d'affaire d'à peine 200 millions. D'ailleurs, pourquoi une telle somme ? La direction estime que chaque heure de chômage partiel a coûté 11 euros à l'entreprise, c'est-à-dire plus que notre salaire horaire net ! Et cela, malgré la prise en charge à 100% par l'Etat. On a beau réfléchir on ne comprend toujours pas le calcul, surtout, qu'à la fin, la direction explique que le coût total a été de moins de 4 millions... Donc que deviennent les 34,3 millions restants ? La boîte a acheté un nouveau yacht au PDG ? L'ouverture des comptes de l'entreprise et un comité de groupe exigeant une expertise des comptes devient urgent. **Nous ne pouvons que demander à l'ensemble des syndicats de voter en urgence une telle demande, afin de comprendre à quoi joue la direction.**

## Volet 3 : La possibilité de faire un Accord de Performance Collective\*?

**Il était là** et pour le coup ce ne sera que pour le pire !!!

Voici en partie ce qui a été proposé, même si on a droit à quelques variantes en fonction des sites :

- **Modification du planning** et donc potentiellement du jour de repos de la semaine suivante avec un délai de prévenance de 3 jours sans contrepartie (financière ou en repos). Imaginez, on est mercredi vous préparer une balade pour le samedi et bien non... surprise... vous allez travailler !

**Moins belle la vie à Armatiss !**

- **Baisse de la majoration des heures supplémentaires** à +15% (au lieu de +25%) de la 35ème à la 40ème heure et + 25% (au lieu de +50%) de la 40ème à la 48ème heure. En fonction des sites la proposition peut être de 10% et 15% respectivement...

**Moins belle la vie à Armatiss !**

## Le télétravail en mode moins belle la vie à Armatiss !

Devant l'enthousiasme généralisé pour le télétravail, notre PDG a senti qu'il pourrait d'un coup faire passer la flexibilité totale dont il rêve depuis des années...

\* L'accord de Performance Collective permet d'aménager temporairement les conditions de travail des salariés, via un accord d'entreprise, qui prévaut sur les contrats de travail. Cela porte sur l'aménagement de la durée du travail afin d'adapter le rythme de travail des salariés à celui de l'activité ou les salaires. Par exemple cela peut permettre d'abaisser les salaires tout en augmentant le temps de travail... mais là pour le coup c'est compliqué quand on est au SMIC... Le salarié aura 1 mois pour refuser qu'on lui applique l'accord, mais, à partir de là, l'entreprise pourra alors le licencier immédiatement.

- Possibilité de planifier des vacances de moins de 3 heures, histoire d'économiser aussi sur les temps de pause...

**Moins belle la vie à Armatiss !**

- Modification de la pause déjeuner qui serait d'une durée allant de 30 min à 5 heures ! Qui n'a pas rêvé de faire 9H/11H, puis d'aller travailler au Mc Do et reprendre le travail à Armatiss pour faire un 17H/22H ? Cool pour le côté vie privée... Promis, un syndicat négociera des oranges pour les vitamines !)

**Moins belle la vie à Armatiss !**

- Privilégier les télétravailleurs pour certains créneaux horaires, le week end et après 20H. afin de réduire les dépenses d'énergie, d'eau, voire de nettoyage...

**Moins belle la vie à Armatiss !**

- Mise en place d'astreinte pour les téléconseillers ! Par exemple, on est samedi et vous n'êtes pas planifié, donc vous avez prévu d'amener vos enfants à la piscine. Et bien, pour gagner 5€ par demi-journée, vous acceptez qu'en cas de besoin (absentéisme, pic d'appels...) l'entreprise puisse vous appeler à tout moment afin de prendre des appels dans un délai de 15mn !!! (Sur un des sites, il n'y avait même pas de contrepartie proposée !). Dans un élan de générosité, l'entreprise vous payera les heures effectuées pendant cette astreinte en heures supplémentaires. Que l'on soit bien d'accord, comme la vacation peut être inférieure à 3 heures, il faudra rester chez soi toute la journée pour, par exemple, ne travailler qu'1 H. le matin et 1H. le soir...

**Moins belle la vie à Armatiss !**

Les plus grincheux vont se demander où est passé le côté gagnant / gagnant ? Bah il n'y en a pas, sauf si vous voulez rendre fou votre conjoint-e et vos enfants ! Et, à la fin, on pourra toujours se vanter d'avoir participé à la création des plusieurs millions d'euros de bénéfices pour les actionnaires, cela afin de rembourser les millions empruntés pour... on ne sait pas quoi...

**Notre syndicat rejette l'ensemble de ces mesures qui vont juste pourrir la vie des salarié-es en les obligeant à être continuellement disponibles pour l'entreprise. Nous avons toujours combattu les chaînes, et ce, qu'elles soient dans l'entreprise ou en télétravail ! Nous exigeons de connaître la réalité de la situation financière de l'entreprise et il est clair que nous ne payerons ni la crise, ni l'enrichissement de notre PDG !**